

Rapport d'activités 2019 du GAL Ardèche³ et orientations 2020

Rappel des épisodes précédents

- **2015** : année de mise en place des instances de pilotage et de décision (3 Comités de programmation et un GAL constitutif)
- **2016** : préparation du démarrage opérationnel à venir : élaboration de la convention, appropriation de la stratégie et mise en place des outils de gestion et de communication, signature de la convention Région / ASP / GAL / PNR le 13 décembre 2016 (5 Comités de programmation et un GAL)
- **2017** : 1^{ère} année de sélection et programmation des dossiers, déploiement de la communication (6 Comités de programmation et 2 GAL)
- **2018** : 2^{ème} année de pré-sélection, sélection et programmation des dossiers ; arrivée progressive des outils d'instruction, d'engagement et de paiement => phase conséquente de rattrapage des dossiers afin d'aboutir aux premiers engagements et paiements fin 2018 ; lancement de l'évaluation à mi-parcours (80% des crédits mobilisés) et préparation de la demande d'enveloppe complémentaire
- **2019** : plan de rattrapage conséquent pour reprendre un rythme de programmation / engagement / paiement « normal » ; obtention de l'enveloppe complémentaire de 972 780 € ; réorganisation du service LEADER et arrivée des premiers contrôles de façon « massive » ; évolution du calendrier de fin de programme LEADER.

Les temps forts de 2019

- **Une gouvernance 13-30 ans qui continue à expérimenter ! :**
 - De nouveaux jeunes ont pu endosser le rôle de « décideur local » en gérant un appel à projets doté de 68 000 € de subventions européennes, et ainsi sélectionner 9 projets, couvrant 4 thématiques
 - 1^{er} dossier 6.2 mobilisant l'avis consultatif des jeunes
 - Lancement d'une communauté en ligne
- **Mars :**
 - Premier dossier contrôlé sur place avant paiement : le premier d'une longue série...
 - Décision de mettre en place de nouveaux outils pour améliorer le fonctionnement du Comité de programmation
- **Avril** : obtention de l'enveloppe complémentaire de 972 780 € portant à 6 286 980 € l'enveloppe FEADER du GAL
- **20 juin** : Organisation du « bouillon³ LEADER » à l'Imaginaire à Lussas, le 4^{ème} évènement du GAL, dédié en 2019 aux modèles économiques innovants
- **Novembre** : adoption d'une nouvelle stratégie de pilotage de la maquette financière

Sommaire

- 1) Introduction
- 2) Convention Région / ASP / GAL / PNR
- 3) Gouvernance du GAL Ardèche³
- 4) Mise en œuvre de la stratégie du GAL (hors porteurs de projets)
- 5) Accompagnement des projets
- 6) Plan de rattrapage : une mobilisation sur l'ensemble de l'année 2018
- 7) Etat d'avancement financier du programme
- 8) Contrôles
- 9) Communication
- 10) Réseau
- 11) Moyens humains et pilotage technique
- 12) En conclusion
- 13) Orientations 2020
- 14) Annexes :
 - Annexe 1 : Liste des nouveaux projets soutenus en 2018
 - Annexe 2 : Ensemble des dossiers soutenus depuis le démarrage par axe stratégique



1) Introduction

L'année 2019 fut pour le GAL une **année à plein régime**, et une **présence sur tous les fronts** :

- Rattrapage du retard accumulé depuis le début du programme et atteinte courant 2019 d'une situation « normalisée » en termes de pré-sélection / programmation / engagement / paiement (911 551 € payés en 2019 aux porteurs de projets) ;
- Une belle dynamique d'émergence de nouveaux projets (29 nouveaux projets) ;
- Une gouvernance active, qui améliore ses pratiques de façon significative en 2019, implique des jeunes, même si une baisse de participation des membres est constatée ;
- Une stratégie qui se donne à voir : « bouillon³ LEADER » du 20 juin à Lussas sur les « modèles économiques innovants », jeunesse, émissions radio,... ;
- Un accompagnement sur-mesure des porteurs de projets ;
- L'arrivée massive des premiers contrôles ;
- La réorganisation de l'équipe LEADER pour mieux faire face aux besoins et aux ambitions du programme, et ajuster l'activité au fil de l'eau ;
- ...

2) Convention Région / ASP / GAL / PNR

En 2019, la convention a été modifiée trois fois comme suit :

- 21 mars :
 - o Modification de l'annexe 6 – Fiches-actions 2, 3 et 5, rubrique 7 : « Dépenses éligibles » : Préciser l'interprétation de la dépense « études de faisabilité externalisées préalables aux investissements » et mettre en cohérence nos fiches-actions avec le PDR Rhône-Alpes modifié en décembre 2018 sur cette dépense
 - o Notification à l'Autorité de gestion et à l'Agence de Services le 22/03/2019
- 4 juillet : Avenant n°3 portant sur :
 - o Modification de l'annexe 1 – Liste des communes (fusions)
 - o Modification de l'annexe 2 « éléments financiers » suite à l'obtention de l'enveloppe complémentaire
 - o Modification de l'annexe 6 - Fiches actions : simplification et actualisation (en particulier, passage à 100% de taux d'aides publiques sur toutes les fiches-actions)
 - o Avenant applicable au 4 juillet 2019, mais non encore signé au 31/12/2019
- 7 novembre :
 - o Modification de l'annexe 2 - Eléments financiers : transferts de crédits FEADER entre fiches-actions, représentant 3.27 % de la maquette globale
 - o Modification de l'annexe 3 – Composition du Comité de programmation : Remplacement d'un membre titulaire privé et changement titulaire/suppléant dans le collège privé
 - o Notification à l'Autorité de gestion et à l'Agence de Services le 29/11/2019

3) Gouvernance du GAL Ardèche³

L'activité des instances du programme

En 2019, l'activité des instances du programme a été la suivante :

- **1 GAL** (ou le « bouillon³ LEADER »...) :
 - o 20 juin à l'Imaginaire à Lussas
 - o *Thème* : Comment susciter l'innovation économique en Ardèche ?
 - o Des présentations en ateliers des projets soutenus par LEADER
 - o Des interventions éclairantes :
 - Jean-Marie BARBE et l'expérience du Village documentaire de Lussas ;
 - Bertrand ROUSSELLE (Président de la SAS Terre Adélice) ou comment devenir une entreprise libérée ;



Bertrand ROUSSELLE
Président SAS Terre Adélice



- Olivier FREROT (Fondateur de PHILOMÉTIS et conférencier) : 9 clés innovantes pour comprendre les mutations sociales actuelles, identifier les valeurs en émergence et renforcer les initiatives porteuses de sens.

- Pour près de 80 participants, plutôt satisfaits de cette journée
 - Un GAL placé sous le signe :
 - d'une « expérience positive de LEADER » pour les participants
 - De méthodes innovantes (mobilisation de Marie LOUVET (facilitatrice) et mise en dessins par Aurélie ALLEON)
 - De la qualité et la richesse des interventions
 - Où ce sont les participants et les intervenants qui ont parlé de LEADER, plutôt en bien...
 - Et où nous avons pu réfléchir et débattre ensemble sur l'innovation économique !
- **5 Comités de programmation** : 9 février (consultation écrite), 21 mars, 4 juillet, 7 novembre et 12 décembre :
 - L'alternance des lieux entre sud et centre Ardèche s'est poursuivie en 2019 et de nouveaux lieux ont été investis (Lyas, Chirols)
 - Organisation de visites de projets LEADER en amont de 3 des 4 Comités
 - **5 sessions d'auditions des porteurs de projets** : 14 février, 6 juin, 26 septembre, 21 novembre et 22 novembre (jury « jeunes »)
 - **5 exécutifs LEADER** : 4 mars, 1^{er} juillet, 17 juillet, 3 octobre 21 novembre, dont deux en conférence téléphonique



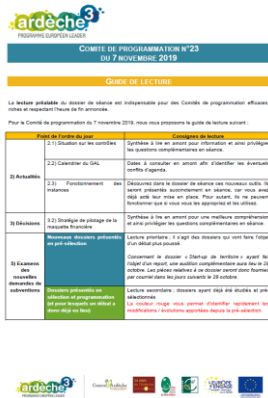
Les principales décisions du Comité de programmation en 2019

- Validation de la **demande d'enveloppe complémentaire** : 9 février (consultation écrite)
- Validation du **rapport d'activités 2018 du GAL** : 21 mars
- Validation de la **mise en place de nouveaux outils pour améliorer le fonctionnement du Comité de programmation et changer nos pratiques** : 21 mars
- Validation de l'**appel à projets « 2019-6.1 : Soutien aux projets labellisés par les jeunes »** puis sélection des projets : 21 mars et 12 décembre
- Election de la **Vice-présidence** privée « Modèles économiques innovants » : 4 juillet
- Adoption d'une nouvelle **stratégie de pilotage de la maquette financière** : 7 novembre
- **Modifications de la convention** : (voir chapitre 2) : 21 mars, 4 juillet et 7 novembre

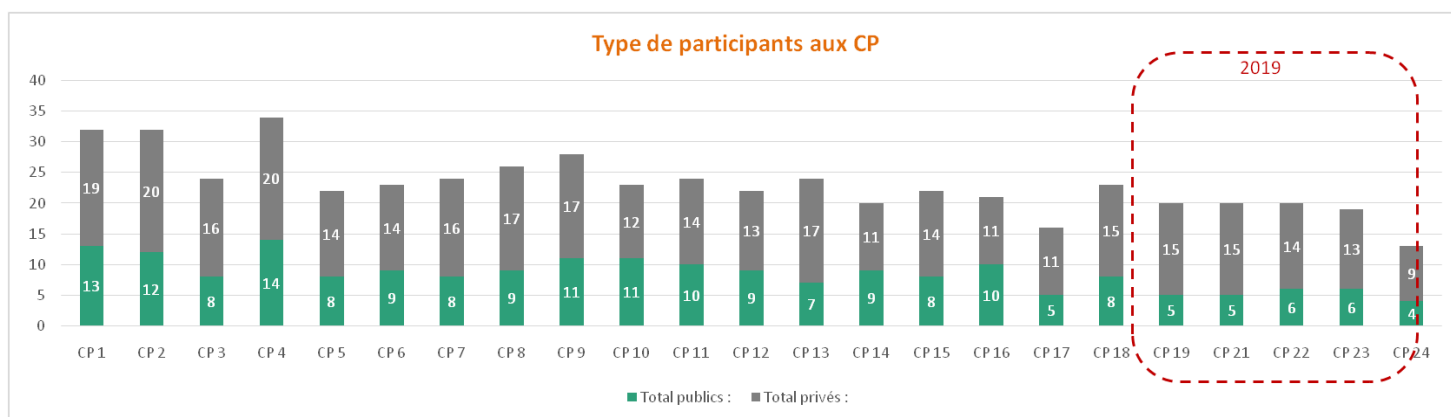
Etat de lieux de la gouvernance et de la participation des membres

- Comité de programmation :

Pour rappel, un atelier « Fonctionnement du Comité de programmation » a été créé fin 2018, sur la base des premiers résultats de l'évaluation à mi-parcours et premières préconisations de l'évaluateur. Son objectif était d'être force de proposition, afin d'améliorer le fonctionnement du Comité de programmation et encourager le changement de pratiques en matière de gouvernance. C'est ainsi que des propositions d'outils et d'actions ont vu le jour, sur la base du schéma figurant ci-après (validé par le Comité de programmation du 21 mars 2019), et illustré par certaines réalisations de l'année 2019.



○ **Assiduité :**



Ce graphique donne à voir plusieurs choses :

- Le quorum est toujours atteint ;
- Le maintien d'une forte mobilisation des privés ;
- Une baisse de la participation des publics ;
- Globalement, il y a toujours plus de participants que nécessaire, mais alors que le nombre total de participants était toujours supérieur à 20 depuis le début du programme, on constate que c'est le maximum pour l'année 2019, avec même un Comité (CP24) à seulement 13 personnes. Un seul autre Comité (CP16) était aussi en dessous de la barre des 20 présents (16 membres en l'occurrence ce jour là).
- Le Comité de programmation n°20 ne figure pas sur ce graphique, car il s'est déroulé sous la forme d'une consultation écrite.

○ **Accueil de nouveaux membres :**

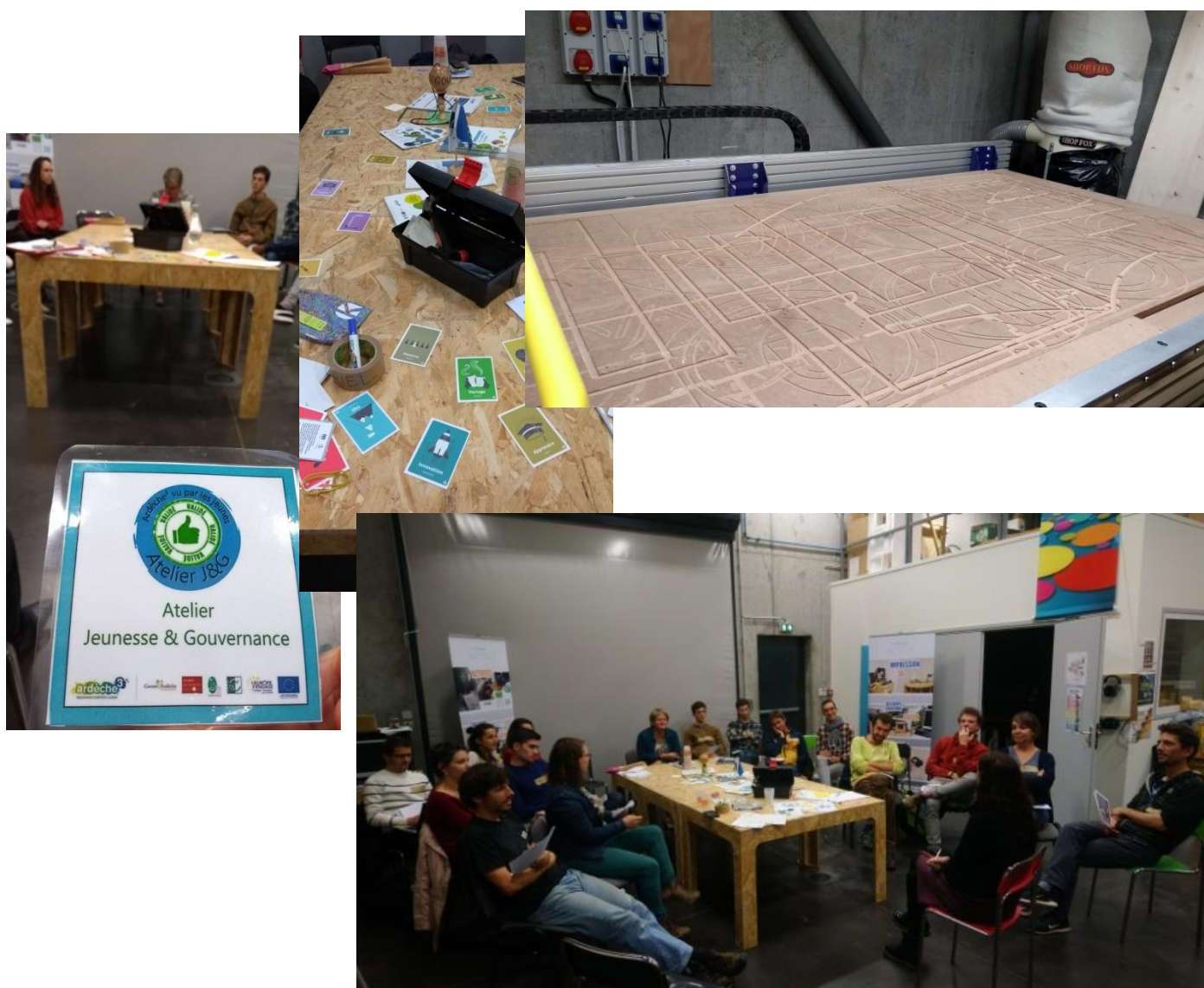
- Suite à la démission de Pierre LADET, Philippe GAREL a intégré le Comité de programmation en tant que délégué de la Fondation du Patrimoine, et suppléant de Frank DE PIERREFEU. Il a été parrainé par Orane Dias lors de son premier Comité de programmation.
 - 7 membres de l'atelier « Jeunesse et Gouvernance » ont été accueillis comme observateurs ou « rapporteurs » du jury « jeunes » lors des différents Comités : Emma LESEC, Léa RAMI, Hugues JOUNIAUX, Sylvain CAEL, Alicia DELORME, Lisa GIFFON, Chloé LOBET.
 - Des efforts ont été entrepris en 2019 pour accueillir chaque nouveau membre, notamment en désignant un(e) parrain/marraine chargé de lui faciliter la compréhension du Comité.
- **Auditions** : les constats établis depuis 2017 sont identiques : seule une minorité de membres participent à ces auditions, et ce sont souvent les mêmes. En 2019, la situation est devenue encore plus critique qu'auparavant. Une session d'auditions a été réalisée dans le cadre du « jury jeunes », ayant permis la mobilisation de 9 jeunes en tout. Des formules de participation des membres à distance ont été testées en 2019 (visio-conférence et conférence téléphonique).
- **Ateliers thématiques** : En 2019, les ateliers thématiques ont fonctionné comme suit :
- **Atelier « Jeunesse et Gouvernance »** : l'année 2019 a encore été une année de dense activité pour les membres de l'atelier puisqu'un 2nd appel à projets « 6.1 : soutien aux projets labélisés par les jeunes » a été lancé en juin.

Trois axes de travail principaux ont été travaillés : mobilisation de nouveaux jeunes, réalisation d'un film de valorisation de l'expérience du « jury jeunes », mise en place du 2nd appel à projets,...

Les jeunes se sont donc réunis à de nombreuses occasions, soit en petit groupe de manière informelle (en présence ou non du coordinateur jeunesse LEADER : 5 fois), soit en plénière.

Au cours de l'année 2019, plusieurs lieux ont été investis par l'atelier, afin de faire découvrir des initiatives locales aux jeunes. L'atelier s'est ainsi réuni à 6 reprises en plénière, alliant découverte d'un lieu/d'un projet à un ordre du jour toujours bien rempli :

- 22 janvier au Vesseaux-mère, à Vesseaux
- 12 mars à l'Imaginaire, à Lussas
- 24 avril à la résidence Habitat Jeunes Privas, à Privas
- 27 juin à la Maison de l'enfance et de la jeunesse, Lablachère (temps de découverte du projet « Coin nature » soutenu par LEADER et temps de lancement de l'appel à projets « 2019-6.1 : soutien aux projets labélisés par les jeunes »)
- 15 octobre 2019 à la Fabritech, Le Cheylard (temps d'animation et de découverte du Fablab)
- 14 novembre 2019 au Grand Café Français, Aubenas



○ **Atelier « coopération avec d'autres territoires » :**

Cet atelier s'est réuni à deux reprises en 2019 :

- 28 janvier : Point d'avancement sur les envies et pistes de coopération et suites à donner
- 11 septembre : feu vert donné sur les deux projets de coopération avec l'Italie et le GAL Pays Vichy Auvergne ; souhait de pouvoir découvrir les avancées du projet « Route européennes des coopératives », même s'il ne s'inscrit pas dans LEADER ; commande de réaliser un projet de coopération sur le volet « jeunesse », eu égard à la stratégie du GAL

Parallèlement à cet atelier qui a comme mission de piloter la stratégie « coopération » du GAL dans son ensemble, un **autre groupe de travail dédié à la conception et la mise en œuvre du projet de coopération sur la reconquête productive avec le GAL italien Escartons E Valli Valdesi** (Val de Susa) a fonctionné tout au long de l'année. Il réunit des membres du GAL, du CLD du Pays de l'Ardèche méridionale, des personnes ressources et les partenaires du projet. En 2019, il a continué à être actif pour arriver à définir toutes les actions locales à conduire, mobiliser les partenaires et les financements, en vue de finaliser l'accord de coopération. Notons des professeurs du lycée agricole d'Aubenas, accompagnés de Renzo Cattaneo, sont allés en Italie en septembre pour rencontrer les deux lycées agricoles :



Visite de la ferme d'un lycée agricole en Italie en septembre 2019

○ **Atelier « Modèles économiques innovants » :**

L'atelier ne s'est pas réuni en tant que tel en 2019, l'équipe technique s'étant employée à valoriser les travaux réalisés par l'atelier en 2018 :

- Accompagnement des porteurs de projets mobilisant l'appel à projets « 2018-5.2 : Emergence de modèles économiques et d'appui à l'entrepreneuriat innovants »
- Préparation du GAL dédié aux modèles économiques innovants : objectifs, contenus,...

○ **Atelier « Fonctionnement du Comité de programmation » :**

L'atelier « Fonctionnement du Comité de programmation » (lancé lors du Comité de programmation du 13 décembre 2018) s'est mis en place en janvier 2019 sur la base du volontariat des membres du Comité. Il s'est réuni à deux reprises (28 janvier et 4 mars) afin de faire des propositions pour améliorer le fonctionnement du Comité de programmation. Ces propositions ont été présentées en Comité de programmation du 21 mars et validées (voir chapitre plus haut, sur le Comité de programmation).

- **Exécutif** : démission de Pierre LADET fin 2018 et arrivée de Bertrand ROUSSELLE en tant que vice-président aux « modèles économiques innovants » à partir de juillet 2019 ; décision d'ouvrir l'exécutif à des jeunes en tant qu'observateurs à hauteur de 2 maximum par exécutif (pas de jeunes ayant encore pu y participer en 2019).

Relations avec les partenaires

- *Région* : échanges quasi quotidiens avec les interlocuteurs LEADER sur les différentes missions et tâches du GAL, en particulier la partie gestion
- *Département* : Nombreux échanges techniques, en particulier avec le service « Jeunesse et vie associative » dans le cadre du programme AJIR (ANRU)
- *EPCI* : pas de réunion technique LEADER / EPCI en 2019
- Echanges au fil de l'eau avec l'ensemble des co-financeurs
- *ASP* : échanges renforcés du fait des demandes de paiement et des contrôles sur place

4) Mise en œuvre de la stratégie du GAL (hors porteurs de projets)

Appropriation de la stratégie par les membres du GAL

- **Organisation de 3 visites de porteurs de projets soutenus par LEADER avant les Comités de programmation :**
 - 21 mars : Foyer Habitat Jeunes Privadois
 - 7 novembre : Moulinage de Chirols
 - 12 décembre : CAUE de l'Ardèche



Découverte du Foyer Habitat Jeunes Privadois, avant le début du Comité de programmation : 21 mars 2019

Axe « Urbanisme rural exemplaire »

- Arrivée d'une nouvelle coordinatrice « urbanisme rural innovant » début 2019 : Florence DODET, en remplacement de Jérôme DAMOUR
- **Appel à projets « 1.3 : Investissements en faveur de nouvelles formes exemplaires d'habitat et d'urbanisme rural »** : Poursuite de l'accompagnement collectif des lauréats via la tenue des Comités de suivi « Urba-Innov », où se greffe à chaque Comité la visite d'un des projets lauréats :
 - 28 février : visite du projet de la commune de Beaumont
 - 9 mai : visite du projet de hameaux légers à Rocles
 - 12 septembre : visite du projet du moulinage de Chriols
 - 10 décembre : visite du projet de la commune de Saint-Etienne de BoulogneCes Comités visent à créer des échanges entre les lauréats et à les appuyer dans leur projet, dans le respect du cadre et du calendrier LEADER.
Le projet de hameaux légers à Rocles est officiellement abandonné en octobre.
- **Réseau des acteurs de l'urbanisme** :
Rencontres du réseau les 29 avril, 2 juillet et 14 novembre. Actions phares de l'année 2019 :
 - Echanges sur l'évolution du réseau des acteurs de l'urbanisme, et proposition d'une co-animation PNR / CAUE
 - Partage des actualités du réseau
 - Échanges sur l'axe « urbanisme » du Contrat de Transition Ecologique de l'Ardèche
 - Préparation et organisation du voyage d'études dans le Vorarlberg (Autriche)
 - Présentation de la « recherche-action sur le patrimoine industriel » conduite par Flore Vigné
 - Préparation des actions du réseau en 2020
- **Voyage d'étude dans le Vorarlberg – Autriche du 25 au 27 septembre 2019**
Ce voyage constitue l'une des actions phare du réseau des acteurs de l'urbanisme. Elaboré en partenariat avec la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux, il a permis à une quinzaine d'ardéchois d'y participer, dont plusieurs membres du Comité de programmation : Lorraine Chenot, Pascal Waldschmidt, Alain Gibert, Hubert-Marie Piteux. Le bilan de ce voyage a été très positif : il vient ainsi nourrir la réflexion et la stratégie du GAL.



Rappel des objectifs du voyage : découvrir un territoire à «énergies partagées» :

- Une culture de l'habitat durable : qualité architecturale et éco-construction, urbanisme et mobilité, paysage et cadre de vie
- Economie d'énergie et énergie renouvelable : virage du changement climatique
- Coopérations professionnelles et émulation
- Valorisation des ressources locales et alimentation
- Participation des habitants



Voyage d'études dans le Voralberg – Autriche en septembre 2019

Axe « Agriculture et forêt »

- Une **commission « Agriculture-forêt »** active : elle s'est réunie à 3 reprises (14 février, 6 juin, 26 septembre) pour
 - suivre l'avancement des projets soutenus
 - partager les projets à venir
 - auditionner les projets en phase pré-sélection
 - parler stratégie
- Les **pistes de coopération** avec le Val di Suza en Italie ont continué à s'affiner au cours de l'année 2019, notamment à travers la rencontre entre les lycées agricoles
- En 2019, le GAL a contribué à faire émerger des projets structurants en faveur de **l'alimentation de demain** (lancement de l'étude « Prospective territoriale et dispositif d'accompagnement pour une transition alimentaire en Ardèche », participation au projet de recherche « assiette et territoire », implication dans la préparation du Mix Foud'Ardèche porté par Ardèche le Goût,...). Tous ces projets vont être poursuivis et vont de concrétiser sur 2020.
- Lancement du « **Plan Sylvicole Territorial** » (PST) à l'échelle Ardèche³ en septembre dans lequel le GAL est engagé. La finalité du PST est entre autre la mobilisation d'aides couplées publiques/privées en faveur d'une gestion forestière vertueuse (expérimentation de nouveaux outils de mobilisation financière). Et rapprochement de l'association Sylv'acctes, pour travailler sur les itinéraires forestiers.



Axe « modèles économiques innovants »

- Arrivée d'une nouvelle coordinatrice « modèles économiques innovants » début 2019 : Pascale LIOUTIER, en remplacement de Mélanie CLIDIERE
- **Préparation et organisation du GAL dédié aux « modèles économiques innovants »** : « Comment susciter l'innovation économique en Ardèche ? » à Lussas le 20 juin (se reporter au chapitre « 5) Gouvernance du GAL Ardèche »), point d'orgue « économique » de l'année pour le GAL



Dessins d'Aurélié Alléon, illustrant le débat sur « Comment l'innovation économique s'incarne-t-elle aujourd'hui en Ardèche ? » :



Axe « Jeunesse – changement de pratiques »

- **Renouvellement de l'appel à projets « 6.1 : soutien aux projets labellisés par les jeunes »** : mobilisation de nouveaux jeunes, choix des 4 thématiques de l'appel à projets, lancement de l'appel à projets et accompagnement du « jury jeunes » dans son exercice de démocratie locale
- **Atelier « Jeunesse et Gouvernance »** : voir supra (chapitre 3 – Gouvernance du GAL)
 - Réalisation d'un film de 4 :37 par le CRIJ Auvergne-Rhône-Alpes sur l'atelier « Jeunesse et Gouvernance » du programme LEADER Ardèche³, et son « jury jeunes ».



https://www.youtube.com/watch?v=C7jEwOglfsk&feature=player_embedded&fbclid=IwAR0a-llwD20rCsfqecBofBKGQiOxg1fIRT_hDasXyywzZyXIMjU0FFH2nUw

- **Poursuite de l'accueil d'Emma LESEC en service civique (arrivée en septembre 2018) et jusqu'en avril 2019** (hors financement LEADER) :
 - évaluation et valorisation de l'expérimentation 2018 sur l'engagement citoyen des jeunes dans LEADER et perspectives 2019
 - pilotage de la réalisation d'un film de 1:09 avec les jeunes de l'atelier « Jeunesse et Gouvernance » : illustrer leur expérience de décideurs au sein du programme européen LEADER Ardèche³ pour mobiliser de nouveaux jeunes





A découvrir sur notre page Facebook :

<https://www.facebook.com/LeaderArdeche/videos/2321443578181980/>

- Animation d'un stand lors du Forum des métiers à Aubenas en février : plus de 120 contacts



Julien Sueur, « jeune » membre du Comité de programmation et Emma Leseq, en service civique en 2018-2019 sur le stand du Forum des métiers à Aubenas - février 2019

- **Expérimentation d'une communauté collaborative en ligne** en juin pour 6 mois. Il n'y a pas un seul réseau social pour les jeunes, c'est pourquoi plusieurs ont été retenus :
 - Facebook : AtelierJet G - <https://www.facebook.com/AtelierJetG/>
 - Instagram : atelier.jg avec le hastag associé #fairelaplaceauxjeunes - <https://www.facebook.com/AtelierJetG/>
 - Snapchat : atelier_jg - http://www.snapchat.com/add/atelier_jg
- Participation active du GAL au **programme AJIR**, notamment :
 - Articulation des démarches évaluatives des 2 programmes
 - Articulation technique et politique
- **Ingénierie territoriale de développement** : appel à projets « 2018-6.5 : ingénierie mutualisée entre structures » infructueux. Refonte de la sous-action dans le cadre de l'avenant n°3, en la ciblant sur l'ingénierie financière mutualisée.

Axe « coopération avec d'autres territoires LEADER »

L'atelier coopération mobilisant des membres volontaires du GAL s'est réuni 2 fois en 2019 (cf. supra). La mobilisation du GAL s'est concentrée en 2019 sur la concrétisation des deux projets de coopération identifiés (Italie et Pays Vichy Auvergne).

Le GAL a continué à animer la construction du projet de coopération avec le Val di Suza tout au long de l'année.

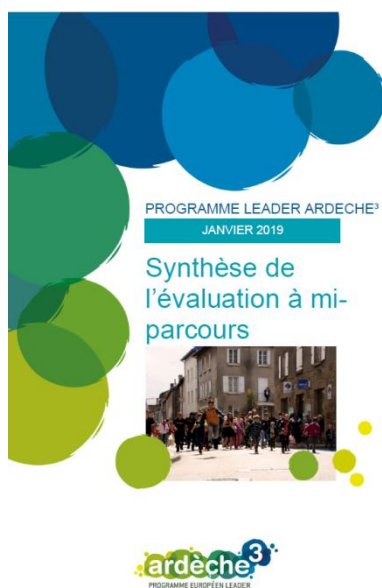
Evaluation du programme

Sur la base de la démarche évaluative adoptée en 2017, le GAL a recruté en octobre 2018 une équipe pluridisciplinaire piloté par le bureau d'études Teritéo afin de se faire accompagner sur l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale.

La mission d'évaluation à mi-parcours s'est concentrée sur le 4^{ème} trimestre 2018 avec un rapport provisoire remis en janvier 2019 et une présentation des résultats de l'évaluation le 24 janvier 2019 devant les membres et partenaires du GAL.

Cette évaluation s'est appuyée sur une enquête en ligne (89 répondants), 3 focus-groupe (40 participants) et 10 entretiens auprès des agents et de la direction des 3 co-porteurs du programme.

D'autre part, le GAL a été sollicité comme tous les autres GAL pour contribuer à l'évaluation du Programme de Développement Rural (PDR) Rhône-Alpes. Pour ce faire, il a réalisé sur fin 2018 - début 2019 une étude de cas sur le thème « Créer un environnement favorable aux activités économiques - Soutien aux entreprises ». Il a également fourni ses chiffres-clés tels qu'attendus par la Région.



Document de synthèse de l'évaluation à mi-parcours



Etude de cas « Créer un environnement favorable aux activités économiques - Soutien aux entreprises ».

En articulation avec cette démarche évaluative, le GAL a également continué à établir des liens avec le dispositif évaluatif du programme AJIR : questions évaluatives communes, monographies de jeunes impliqués dans LEADER,...

Enfin, le GAL a alimenté une étude commanditée par l'ASP sur la mesure 19 LEADER des Programmes de Développement Rural Régionaux 2014-2020. L'étude de cas du GAL a porté sur deux aspects innovants de notre GAL ayant été repérés :

- La mise en place d'un service unifié qui mutualise des moyens et du personnel ;

- La volonté d'intégrer la jeunesse aux instances de gouvernance et au soutien des projets LEADER.

5) Accompagnement des projets

Des appels à projets qui mobilisent

L'année 2019 a été caractérisée par une belle dynamique sur les nouveaux projets, en particulier avec la « concrétisation » de plusieurs appels à projets ou à candidatures :

- **2 premiers dossiers déposés au titre de l'appel à candidatures « 2018-5.2 : émergence de modèles économiques innovants »**, suite à la refonte de l'appel à projets en 2018
- **2nd appel à projets « 2019-6.1 : soutien aux projets labellisés par les jeunes »** :
 - *Calendrier* : lancement en juin, date limite de dépôt des dossiers au 30 octobre et sélection en décembre
 - 12 projets déposés, dont 1 inéligible et 2 hors délais
 - 9 projets auditionnés par 9 jeunes de 13-30 ans, lors d'une journée d'auditions
- **1^{er} dossier déposé au titre de l'appel à candidatures « 2018-6.2 : Soutien aux projets en faveur de la jeunesse »** : mobilisation pour la première fois de l'avis consultatif des jeunes

A noter cependant que **l'appel à projets « 2019-6.5 : ingénierie mutualisée entre structures »** lancé en octobre 2018 a été lui infructueux. Malgré son intérêt sur le fond (puisque 6 porteurs de projets ont déposés une note d'intention), les modalités financières proposées se sont avérées inadaptées à la mutualisation entre structures et trop peu incitatives. Trois projets ont cependant pu être réorientés vers d'autres sous-actions du programme. Pour les autres, il n'y a pas eu de dépôt formel de dossier par la suite avant la date limite de dépôt.

Un accompagnement poussé des porteurs de projets dans un contexte difficile

Compte tenu des retards accumulés sur les engagements et les paiements, le GAL s'est employé à résorber ce retard tout au long de l'année, et à ajuster les priorités en fonction de la situation de chaque maître d'ouvrage. Dès lors que le GAL avait connaissance de difficultés financières imminentes ou à venir pour certains porteurs de projets, il a travaillé à traiter ces dossiers prioritairement, à solliciter des demandes de priorisation, voire de désélection de contrôle auprès de l'Autorité de gestion et l'ASP, ainsi qu'apporter les précisions demandées par certaines banques.

Avec l'arrivée des premiers contrôles au cours du 1^{er} trimestre 2019, le GAL a à aussi redoublé d'efforts pour que ces derniers se passent dans les meilleures conditions pour tous :

- Elaboration d'une note sur les enseignements issus des premiers contrôles ;
- Organisation d'une **réunion collective d'information des porteurs de projets** le 16 mai sur la vie de leur dossier LEADER (complétude, demande de paiement, suivi du temps, obligation de communication, préparation aux éventuels contrôles,...). 27 bénéficiaires ont participé à cette réunion, illustrant leur mobilisation.

Modalités d'accompagnement des nouveaux porteurs de projets en 2019 :

- Remise du *Guide du porteur de projets* (Version 2 de juillet 2019)
- Accompagnement individuel (animation et gestion)
- Audition systématique des porteurs de projets en amont des Comités de programmation

Les nouveaux projets soutenus en 2019 :

Voir liste complète en annexe 1

Les projets non retenus et abandonnés en 2019 :

- Appel à projets « 2019-6.1 : soutien aux projets labellisés par les jeunes » : 2 projets inéligibles
- 9 dossiers abandonnés :
 - 3 projets faute de maturité du projet

- 2 projets pour co-financements suffisants, dont 1 projet également pour cause de sous-réalisation
- 2 projets pour arrêt de la structure
- 1 projet pour fusion du projet dans un autre dossier LEADER
- 1 projet partenarial incompatible avec un montage LEADER.

6) Plan de rattrapage : une poursuite des efforts sur le 1^{er} semestre 2019

Alors que le GAL Ardèche³ était en tête des GAL de Rhône-Alpes pour les engagements et les paiements fin 2018, il a poursuivi ses efforts afin de tendre vers une situation plus « normalisée » et plus cohérente en terme de rythme de réception / pré-sélection / programmation / engagement et paiement des dossiers.

Avec 49 % du montant FAEDER engagé et un montant de paiement de 1 143 296 € de FEADER fin 2019 (soit un taux de paiement de 18,19 % de la maquette), le GAL se trouve désormais dans une situation plus cohérente, même si les efforts doivent être maintenus.

On peut ainsi considérer que la phase de rattrapage est terminée.

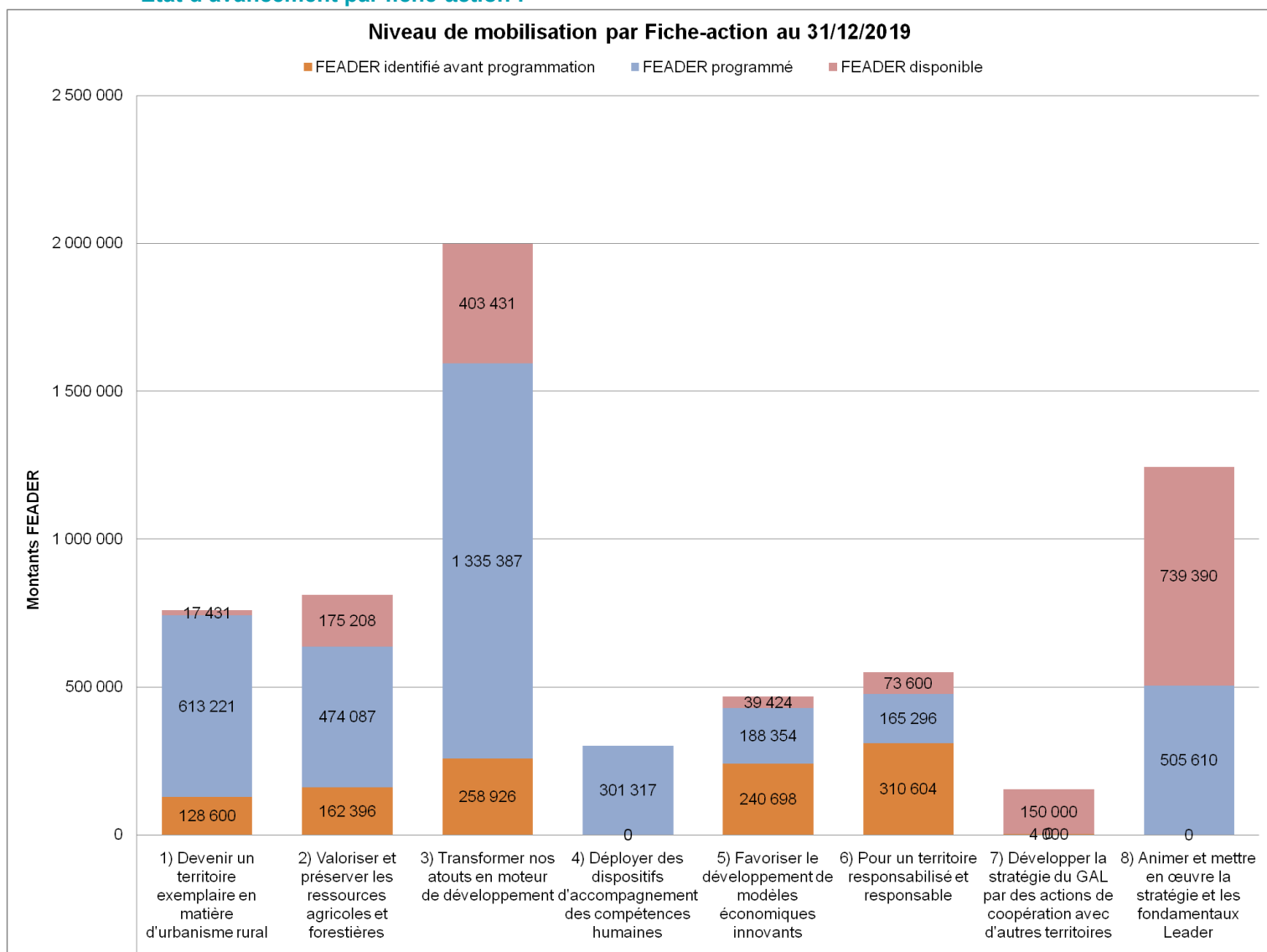
7) Etat d'avancement financier du programme

En préambule, il est important de rappeler que plusieurs éléments sont venus modifier la maquette financière du GAL, ainsi que sa gestion courant 2019 :

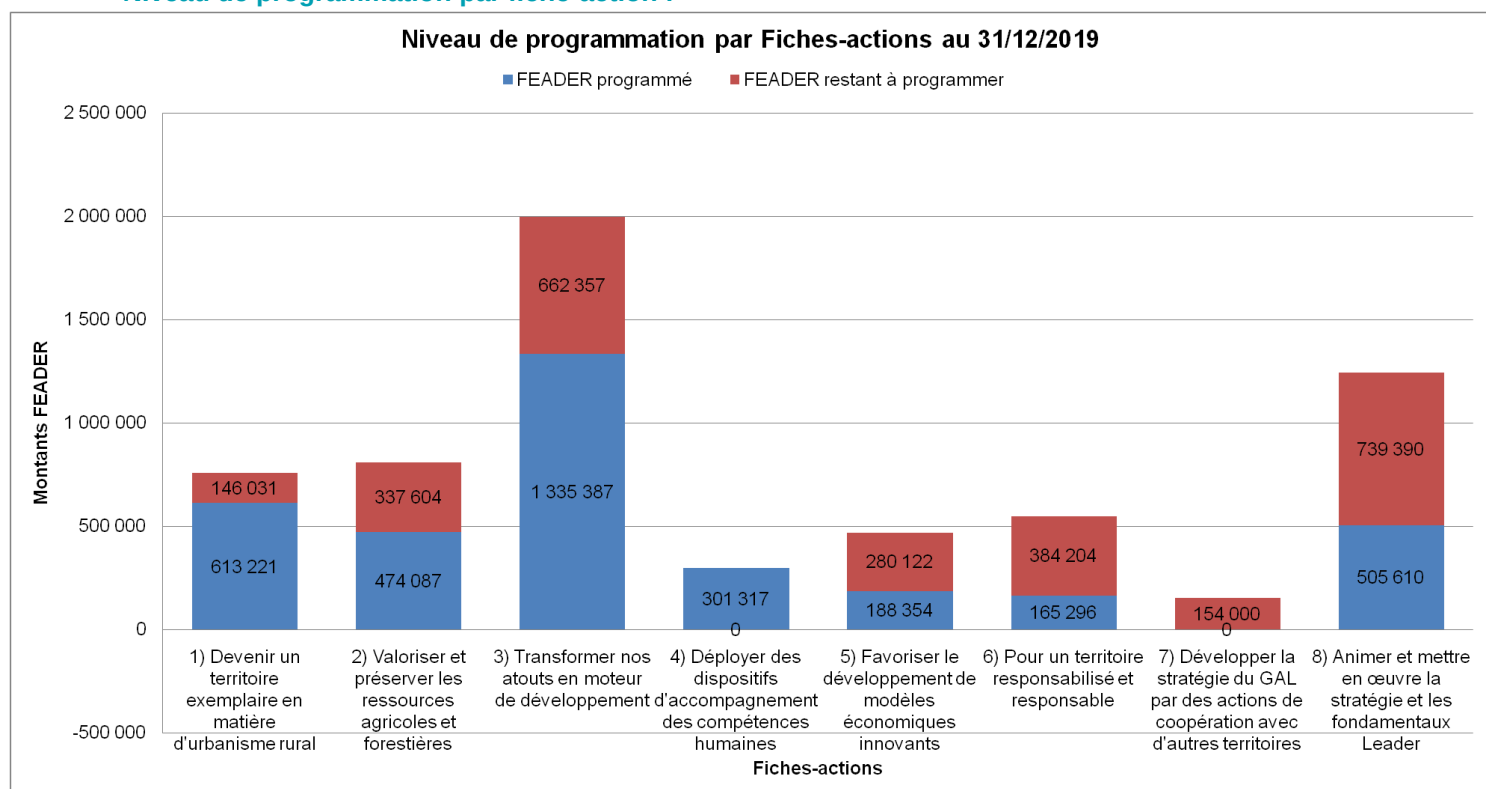
- Dépôt d'une demande d'enveloppe complémentaire de 978 780 € en février
- **Obtention de l'enveloppe complémentaire de 978 780 €** en avril, portant l'enveloppe FEADER du GAL de 5 314 200 € à 6 286 980 €
- **Autorisation de sur-programmation donnée à hauteur de 105% de la maquette**, soit 6 601 329 € (soit 314 349 € de plus que l'enveloppe totale disponible)
- **Un nouveau calendrier de fin de programme** a été annoncé par la Région en juin, qui laissera plus de temps aux GAL pour programmer, engager et payer les dossiers. Sur la base de ce nouveau calendrier, le GAL a fixé son propre calendrier :
 - 31/12/2021 : date limite de dossier complet
 - 30/06/2022 : date limite de fin de réalisation du projet
 - 30/10/2022 : date limite de dépôt DDP au GAL
- Adoption d'une **nouvelle stratégie de pilotage de la maquette financière** en novembre

Données : Les chiffres sont basés sur les données au 31 décembre 2019, à l'exception d'une baisse de 39 360 € de FEADER intervenue sur un dossier qui n'a pu être prise en compte dans les analyses qui suivent.

Etat d'avancement par fiche-action :



Niveau de programmation par fiche-action :

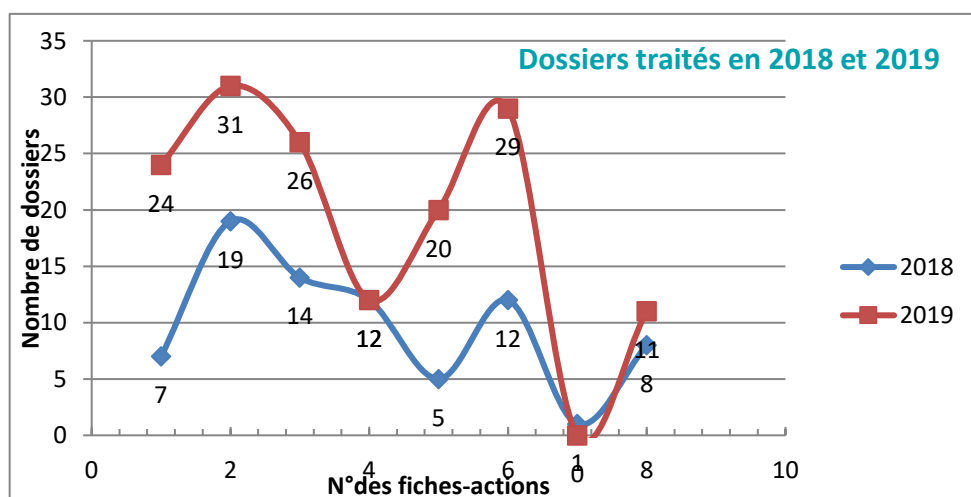


Activité sur l'année 2019 :

Consignes de lecture du tableau : Un dossier peut être comptabilisé plusieurs fois, puisque cet état d'avancement donne à voir l'ensemble des étapes vécues par un dossier sur 2019. Par exemple, si un dossier a été sélectionné puis programmé en 2019, il est donc comptabilisé deux fois (en nombre et en montants FEADER).

	Dossiers en pré-sélection	Dossiers sélectionnés	Dossiers programmés	Dossiers engagés	Dossiers payés	Total dossiers / FA
	Nbre de dossiers traités / Montant FEADER					
1) Urbanisme rural	3 128 600 €	3 56 083 €	7 538 591 €	9 252 584 €	2 36 136 €	24 1 011 994 €
2) Ressources agricoles et forestières	3 137 513 €	3 93 129 €	7 174 548 €	12 242 879 €	6 136 012 €	31 784 081 €
3) Moteur de développement	4 125 582 €	3 80 433 €	6 383 346 €	9 894 720 €	4 436 243 €	26 1 920 324 €
4) Dispositifs d'accompagnement	0 0 €	0 0 €	2 211 025 €	3 117 187 €	7 173 238 €	12 501 450 €
5) Modèles économiques innovants	7 352 598 €	2 58 217 €	4 111 617 €	6 126 954 €	1 24 554 €	20 673 940 €
6) Territoire responsabilisé	12 284 278 €	1 30 000 €	8 73 796 €	7 103 906 €	1 51 500 €	29 543 480 €
7) Coopération	0 0 €	0 0 €	0 0 €	0 0 €	0 0 €	0 0 €
8) Animation et mise en œuvre LEADER			1 14 171 €	3 191 201 €	7 228 122 €	11 433 494 €
TOTAL (au 31/12/2017)	25 1 028 571 €	9 317 862 €	35 1 507 094 €	49 1 929 430 €	28 1 085 805 €	153 5 868 763 €

Ce tableau donne à voir l'intensité de l'activité du GAL en 2019, pour traiter les dossiers, de la pré-sélection au paiement. **On dénombre ainsi 153 traitements de dossiers, pour un montant de 5 868 763 €.** Alors qu'en 2018, on comptabilisait 78 traitements de dossiers, pour un montant de 2 665 487 €. Si chacune des tâches nécessaires pour faire avancer un dossier LEADER ne peuvent se comparer en temps, cet état des lieux illustre cependant la somme des tâches réalisées par l'équipe LEADER en 2019. Ces chiffres sont aussi la traduction du plan de rattrapage mené depuis fin 2018, et d'un rythme plus cohérent des dossiers, qui vivent maintenant chacun plusieurs étapes en une année, afin d'aboutir à terme au paiement de la subvention FEADER.



Etat d'avancement du programme au 31/12/2019 (en cumulé)

	Dossiers en pré-sélection	Dossiers sélectionnés	Dossiers programmés	Dossiers engagés	Dossiers contrôlés (paiement en attente)	Dossiers payés	Total dossiers / FA	Dossiers abandonnés
	Nbre de dossiers / Montant FEADER							
1) Urbanisme rural	2 84 600 €		1 24 000 €	11 344 374 €		2 36 136 €	16 697 833 €	2 245 953 €
2) Ressources agricoles et forestières	4 162 396 €	1 43 543 €	2 65 194 €	8 190 158 €	5 52 405 €	6 136 012 €	26 649 708 €	2 41 516 €
3) Moteur de développement	4 258 926 €		4 143 940 €	10 626 701 €	2 98 531 €	4 436 243 €	24 1 564 341 €	2 45 159 €
4) Dispositifs d'accompagnement				2 70 586 €		9 230 729 €	11 301 315 €	2 83 331 €
5) Modèles économiques innovants	7 322 371 €		2 61 400 €	5 102 399 €		1 24 554 €	15 510 724 €	
6) Territoire responsabilisé	13 314 278 €		2 9 889 €	6 97 506 €		1 51 500 €	22 473 173 €	2 8 454 €
7) Coopération	1 4 000 €						1 4 000 €	
8) Animation et mise en œuvre LEADER				3 191 201 €	1 86 286 €	7 228 122 €	11 505 609 €	
TOTAL (au 31/12/2017)	31 1 142 971 €	1 43 543 €	11 304 423 €	45 1 622 925 €	8 237 222 €	30 1 143 296 €	126 4 494 380 €	10 424 413 €

Montant FEADER moyen par fiche-action

(Dossiers disposant de montants FEADER consolidés, soit tous les dossiers hors dossiers pré-sélectionnés au 31/12/2019)

	FEADER moyen	Nbre de dossiers pris en compte
FA1	28 893 €	14
<i>FA 1</i> (hors urba'innov)	23 417 €	11
FA2	22 150 €	22
FA3	65 270 €	20
FA4	27 392 €	11
FA5	23 544 €	8
FA6	17 654 €	9
Total FA (hors FA7 et 8)	33 878 €	84
FA7		
FA8	45 964 €	11
TOTAL	35 277 €	94

Par rapport à 2018, le montant FEADER moyen (hors FA 7 et 8) diminue fortement : 33 878 € contre 43 766 € en 2018. Cela s'explique notamment par :

- L'évolution des dossiers « Urba-Innov » : abandon d'un dossier avec des montants FEADER importants (1 projet « Urba-innov ») ;
- La sous-réalisation de nombreux dossiers en phase paiement.

Ces données doivent amener le GAL à être vigilant afin que ce montant moyen de FEADER ne diminue pas ; car il est un indicateur à la fois d'un risque de sous-consommation de l'enveloppe mais aussi d'un plus grand nombre de dossiers.

Nombre de dossiers et FEADER moyen selon la nature des porteurs de projets

(Dossiers pré-sélectionnés au 31/12/2019, hors FA8)

Porteurs de projets ayant déposé un ou plusieurs dossiers :	Nombre de dossiers déposés :	Pour un montant FEADER moyen de :
27 Associations	41	31 594 €
6 Communautés de communes ou d'agglomération	16	60 330 €
7 Communes	7	47 671 €
3 Etablissements Publics ou Consulaires	9	21 567 €
Parc des Monts d'Ardèche	18	50 445 €
Syndicat Mixte Centre Ardèche	3	13 018 €
Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale	20	31 366 €
2 Entreprises (SAS, SARL)	2	7 657 €
Soit 48 porteurs de projets différents pour 115 dossiers et un FEADER moyen de 34 684 €.		

11 nouveaux porteurs de projets ont sollicité pour la 1^{ère} fois le programme LEADER en 2019 :

- 8 nouvelles associations ;
- 1 nouvelle Communauté de communes ;
- Et surtout 2 entreprises.

Ces nouveaux bénéficiaires se sont orientés vers LEADER principalement grâce à l'appel à projets « 2019-6.1 : soutien aux projets labellisés par les jeunes », qui de par ses modalités de diffusion et ses thématiques a permis cet élargissement.

Suivi des engagements et des paiements du programme LEADER Ardèche ³						
Année	Engagements cumulés		Paiements cumulés		Rappel des objectifs de paiements cumulés du GAL (convention)	
	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
2017	260 540 €	4 %	0 €	0,00 %	314 349 €	5 %
2018	1 150 878 €	18 %	231 745 €	3,69 %	1 131 656 €	18 %
2019	3 101 083 €	49 %	1 143 296 €	18,19 %	2 514 792 €	40 %
2020					3 394 969 €	54 %
2021					4 212 276 €	67 %
2022					5 469 672 €	87 %
2023					6 286 980 €	100 %

Le plan de rattrapage mis en place par le GAL dès 2018 a permis d'émettre 45 engagements juridiques au 31/12/2019, pour près de la moitié de l'enveloppe FEADER du GAL (49%).

Concernant les paiements, 1 143 296 € de FEADER ont été payés au 31/12/2019. Avec les 8 contrôles sur place en cours, ce sont 237 222 € de FEADER qui sont également en attente de paiement...

Il est à noter que les objectifs de paiements cumulés figurant dans la convention du GAL n'ont pas été actualisés par l'Autorité de gestion. Avec les retards pris au niveau des engagements et des paiements au niveau national et régional, ces objectifs sont inatteignables. Tacitement, les GAL ne sont donc pas tenus de respecter ces taux.

A noter enfin que sur l'année 2019, 7 dossiers programmés ont été abandonnés (maturité du projet, sous-réalisation, obtention d'autres financements, inéligibilité,...).

8) Contrôles

L'année 2019 fut pour le GAL une année marquante au niveau des contrôles (les premiers de cette programmation), en particulier les Contrôles sur place (CSF) avant paiement, de par :

- leur nombre,
- les montants financiers bloqués avant paiement pour les maîtres d'ouvrage,
- leur complexité,
- leur durée (tant du contrôle sur place lui-même que pour être traités).

Comparé aux autres GAL de Rhône-Alpes, le GAL Ardèche³ fut le seul à connaître une telle situation, fortement pénalisé par son bon avancement sur les mises en paiement et par les critères de sélection des dossiers à risque. La pression de contrôle a donc été très forte. Elle a pu parfois être atténuée par la dé-sélection de plusieurs dossiers sélectionnés pour contrôle grâce à l'appui de la Région.

Il faut également noter que les moyens de l'ASP se sont avérés insuffisants pour faire face à ces contrôles et les traiter dans les délais impartis. Le GAL et les porteurs de projets ont donc été doublement pénalisés, tant par le nombre de dossiers sélectionnés que par des délais qui ont pu s'élever jusqu'à 14 mois fin 2019.

Au final, fin 2019, la situation est la suivante :

- 8 CSF sont toujours en cours, un seul étant conclu et aucun n'étant payé ;
- Ces CSF en cours représentent un montant de FEADER de 237 223,64 €, générant des difficultés chroniques pour les bénéficiaires en attente de ce paiement depuis 5 à 14 mois ;
- Les 3 Contrôles de Conformité (CCF) en cours durent quant à eux depuis 10 mois et génèrent de l'anxiété quant à la conformité du travail mené par le GAL.

Pour faire face à cette situation, le GAL a entrepris plusieurs démarches :

- Dialogue technique régulier avec la Région ;
- Courriers et instauration d'un dialogue avec l'ASP ;
- Demande d'appui auprès de LEADER France ;
- Appui individuel aux porteurs de projets pour les préparer au contrôle ;
- Réunion d'information organisée par le GAL auprès des porteurs de projets en mai ;
- Modification de certaines manières de faire, pour minimiser les risques de perte de FEADER lors de futurs contrôles (*exemples* : mise en place d'un nouvel outil de suivi du temps de travail, utilisation des coûts indirects pour compenser des dépenses pouvant être inéligibles,...) ;
- Participation à des réunions sur les contrôles :
 - o Septembre : réunion Région / ASP et quelques GAL, notamment sur le contrôle du temps de travail ;
 - o Journée d'échanges organisée par LEADER France sur les contrôles le 24 septembre 2019 ;
 - o Réunion GAL / services instructeurs FEADER ASP en décembre.

9) Communication

Actions de communication à l'initiative du GAL en 2019 :

- Publications sur la page **Facebook** du programme LEADER Ardèche³ @LeaderArdèche
- **Film** réalisé par Emma LESEC et les jeunes de l'Atelier « Jeunesse e& Gouvernance » (voir plus haut)
- Rédaction de synthèses sur les projets réalisés en vue d'alimenter le site internet (accueil de Karine LAGARDE en immersion professionnelle)

En mai 2019, on parle du programme LEADER Ardèche³ sur les ondes !

- Table-ronde sur l'Europe en vue des élections européennes (RCF)
- Emission sur l'expérience de l'Atelier « Jeunesse & gouvernance » et l'Appel à projet « Jury Jeunes » (Fréquence 7)
- Emission sur l'Europe en Ardèche (Fréquence 7)



Autres actions de communication (non exhaustif) :

- Participation au **Forum des métiers à Aubenas** en février : animation d'un stand sur LEADER (usages des réseaux sociaux / thématiques de l'appel à projets « jury jeunes » / « si j'étais élu »)
- Rencontres citoyennes de Joyeuse : intervention lors de la rencontre : "**L'Europe : quelles retombées locales ?**" du 20 mars
- Intervention auprès d'une **classe du lycée Marcel Gimond** le 17 mai : présentation du programme LEADER Ardèche³, en partenariat avec le Parc et le Centre d'information Europe Direct - Maison de l'Europe Drôme Ardèche.

10) Réseau LEADER

En 2019, le GAL a participé à la plupart des réunions proposées par l'Autorité de gestion :

- Réunions techniques régionales : formations, contrôles...
- Réunion technique Drôme/Ardèche : 7 mars
- Réunion politique Autorité de gestion – GAL de Rhône-Alpes : 18 juin

Il a également participé à une réunion nationale organisée par LEADER France sur les contrôles le 24 septembre.

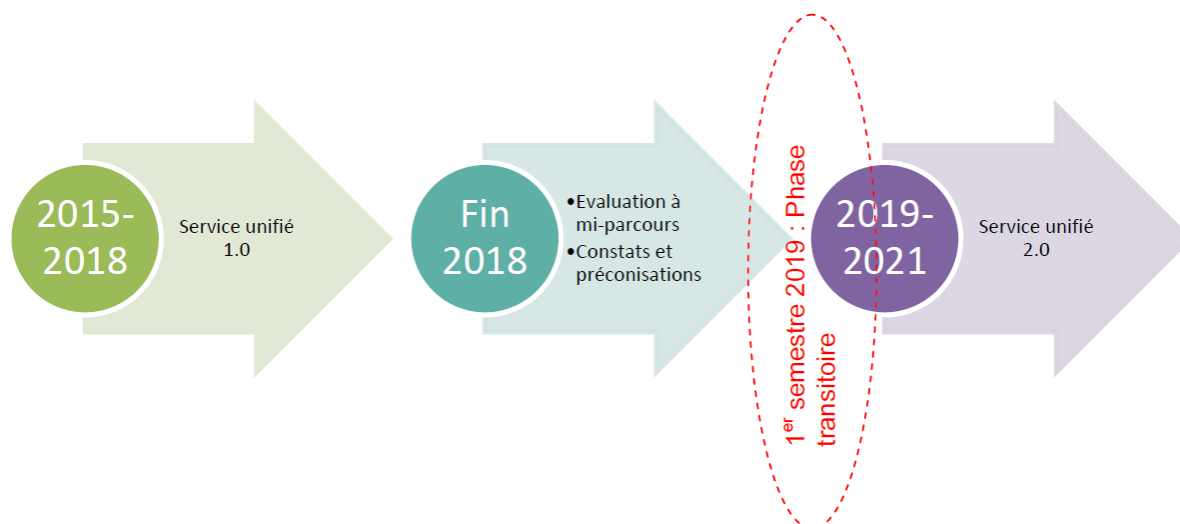
11) Moyens humains dédiés à la mise en œuvre du programme

Le service unifié LEADER assure la mise en œuvre du programme. Ses moyens humains et l'organisation du service ont fortement évolué en 2019, suite à l'évaluation à mi-parcours, qui s'était aussi attelée à analyser le fonctionnement et l'organisation de ce service atypique (service mutualisé).

Cette évolution s'est faite sur fin 2018 - début 2019 en plusieurs étapes

- Automne 2018 : Evaluation à mi-parcours -> analyse du fonctionnement du service unifié ; remise d'un plan d'actions par l'évaluateur
- Décembre 2018 – janvier 2019 : Décision d'une nouvelle organisation actée dans la convention de service unifiée entre les 3 co-porteurs du programme (SyMCA, PNR, SYMPAM)
- Février 2019 : Ebauche d'un projet de service et partage avec l'équipe et l'exécutif LEADER
- Mars 2019 : Finalisation du projet de service et des feuilles de route individuelles
- Mai 2019 : arrivée d'une nouvelle animatrice en renfort auprès de l'équipe LEADER déjà en place

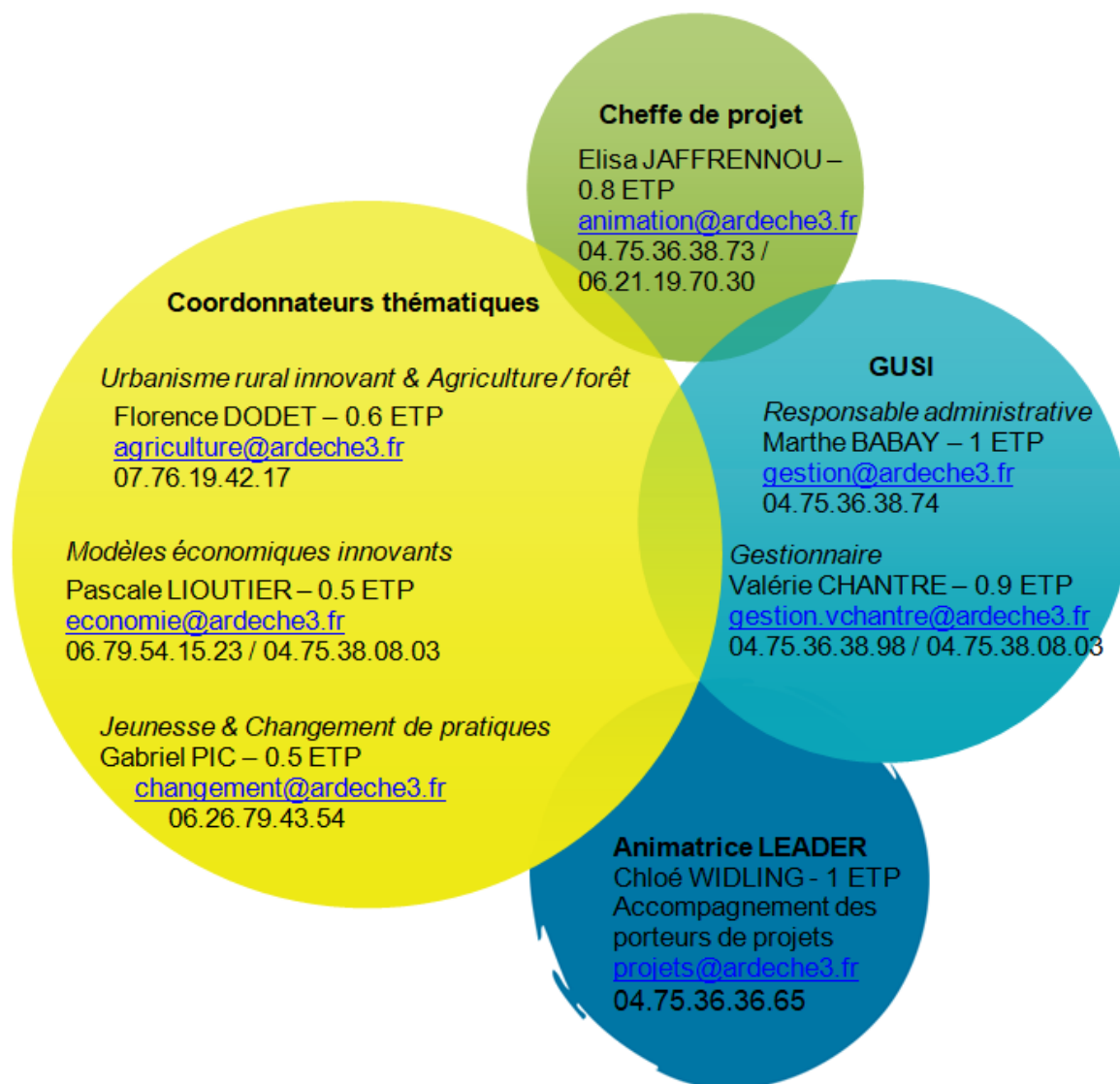
Ces étapes peuvent être schématisées comme suit :



La nouvelle organisation de l'équipe s'est donc mise progressivement en place au cours du 1^{er} semestre. Elle s'appuie sur un projet de service partagé avec tous les agents et l'exécutif LEADER. Il fixe le sens et la feuille de route de notre action au service du programme pour les 3 prochaines années. Elle s'incarne également par la mise en place d'une journée collective « banalisée LEADER », où toute l'équipe se réunit en un même lieu pour faciliter la transmission des informations, la préparation des décisions, et la collaboration entre les agents au service des projets.

Concrètement, l'organigramme de l'équipe LEADER est donc désormais le suivant :

Un service LEADER à votre service



Une adaptation au fil de l'eau pour répondre au mieux aux besoins du programme

En septembre, sur la base du nouveau calendrier LEADER annoncé par la Région en juin, et suite aux premiers retours des contrôles, les 3 co-porteurs ont apporté de nouvelles évolutions au service LEADER :

- Adaptation du calendrier du service LEADER : prolongation des missions pour encore mieux s'adapter aux besoins et à la durée du programme ;
- Evolution du montage financier du service unifié LEADER afin de sécuriser les dossiers en cas de futurs contrôles.

En parallèle, au grès de l'arrivée des contrôles, des demandes de paiement urgentes, de l'arrivée des nouveaux projets, l'équipe LEADER a développé en 2019 sa capacité d'adaptation pour coller au plus près, au fil de l'eau, aux besoins des porteurs de projets et du programme. Si cela était déjà un peu le cas, cette évolution est significative en 2019, d'ailleurs fortement incitée par l'évaluateur. Notons que l'implication de chacun des agents pour y parvenir a été une des conditions de cette réussite.

De nouveaux visages au sein de l'équipe

Avec d'abord Chloé Widling qui est arrivée en mai pour renforcer l'équipe sur l'accompagnement des porteurs de projets, c'est ensuite au tour de Marlène Ratel d'arriver fin juin pour remplacer Marthe Babay pendant son congés maternité (jusqu'en avril 2020). Elles ont su chacune s'emparer de LEADER avec brio et apporter leurs regards nouveaux sur notre programme !

Comité de pilotage du service LEADER

Afin de suivre l'activité du service et décider des évolutions nécessaires, la Commission mixte assurant le comité de pilotage du service unifié LEADER et le co-portage du GAL s'est réunie à plusieurs reprises (21 janvier, 22 mai, 19 septembre).

Pilotage technique

Afin d'assurer le travail au sein du service, des réunions mensuelles ont eu lieu : 15 février, 4 mars, 27 mai, 14 juin, 5 septembre, 1^{er} octobre, 7 novembre, 5 décembre.

Enfin, le Comité de direction Ardèche³ qui permet d'assurer techniquement le co-portage du programme, la préparation des instances et la conduite de certains chantiers stratégiques s'est réuni quant à lui à plusieurs reprises également en 2019.

12) En conclusion

Dans le contexte régional et national, le GAL Ardèche³ s'en sort plutôt bien, comme c'était déjà le cas fin 2018. Les efforts entrepris en 2019 pour rattraper les retards (engagement / paiement), sécuriser les dossiers, faire émerger de nouveaux projets, animer la stratégie, gouverner autrement, initier des coopérations,... s'avèrent payants. Ils sont notamment possibles grâce aux relations de qualité établies avec les porteurs de projets, l'Autorité de gestion et l'ASP. Ils ne sauraient cependant cacher toutes les difficultés auxquelles cette génération LEADER est confrontée.

Fort des relations de qualité établies avec les porteurs de projets, l'Autorité de gestion et l'ASP, le GAL envisage l'année 2020 comme une année charnière :

- garantir les fondamentaux LEADER ;
- assurer l'émergence des projets dans un contexte de renouvellement des instances ;

13) Orientations 2020 du GAL

Actions transversales :

- **Accompagner les porteurs de projets et suivre les projets soutenus** (NB : dernière année « entière » pour faire émerger les projets => tous les nouveaux projets devront émerger avant mi-2021 pour pouvoir être programmés avant fin 2021)
- Mettre en œuvre la **stratégie de pilotage de la maquette financière** adoptée le 7 novembre 2019 et permettant de garantir une bonne consommation de l'enveloppe FEADER dans le respect de la stratégie LEADER
- **Poursuivre l'animation du partenariat public-privé :**
 - Accueillir et intégrer les nouveaux membres publics suite aux élections municipales et intercommunales de mars 2020, tout en veillant à ce qu'ils manifestent de l'intérêt, de l'engagement et du respect pour la stratégie et les orientations du GAL
 - Autoriser des **jeunes** à quitter volontairement le **Comité de programmation** et permettre à d'autres de l'intégrer
 - Organiser un **Forum itinérant LEADER Ardèche³** en juin en Centre Ardèche afin :

- De rendre compte et de valoriser les réalisations du programme sur ce secteur (de façon multi-thématique)
 - D'accueillir les nouveaux membres du Comité de programmation
- **Poursuivre le changement de pratiques dans les modalités d'action publique :**
 - Mettre en œuvre les derniers nouveaux outils décidés en 2019 (2019 : kit du membre du Comité de programmation, panneaux sur les règles de fonctionnement,... ; 2020 : outils de visio à distance,...)
 - Réunir l'atelier « Fonctionnement du Comité de programmation » pour faire un état des lieux après plusieurs mois
 - Accueillir des jeunes « observateurs » lors des exécutifs LEADER
 - Poursuivre le travail engagé avec Marie LOUVET, facilitatrice, pour changer nos pratiques (d'animation, d'organisation d'évènements, ...)
- **Organiser un 5^{ème} temps collectif du GAL (« bouillon³ LEADER »)** à l'automne visant à promouvoir la stratégie agricole et sylvicole du GAL et faire le lien avec les autres dynamiques à l'œuvre sur ces thèmes à l'échelle du territoire
- **Communication :**
 - Promouvoir les projets soutenus et l'innovation propre à LEADER, et en particulier sur :
 - l'axe « urbanisme rural innovant » (accueil d'un stagiaire « urbaniste » au printemps 2020) : valorisation d'Urba-Innov, des démarches participatives,...
 - l'axe « jeunesse » (rendre notamment compte de l'implication des jeunes dans LEADER à travers l'expérience de la gestion d'une enveloppe dédiée : appel à projet « 6.1 : Soutien aux projets labellisés par les jeunes »)
 - l'axe « agriculture-forêt » via le GAL thématique dédié à l'automne
 - tous les axes à travers le *Forum itinérant LEADER Ardèche³*
 - Mettre en ligne le site internet dédié et la newsletter
 - Adapter la communication sur le programme en la ciblant sur les axes du programme disposant de crédits disponibles (et donc les porteurs de projets correspondant)
- **Renforcer la mise en réseau et l'innovation comme fil rouge :**
 - Poursuite du Comité de suivi « Urba-Innov »
 - Forum itinérant LEADER Ardèche³
 - GAL « agriculture-forêt »
 - Valoriser les projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets « 6.1 : Soutien aux projets labellisés par les jeunes »
- **Evaluation :**
 - Produire le **bilan annuel 2019** du GAL
 - Transmettre à la Région les **éléments attendus par GAL** (tableaux de suivi ; études de cas,...)
 - Poursuivre les **liens LEADER / AJIR** afin d'articuler l'évaluation des 2 programmes
 - Veiller à garantir le bon calendrier pour l'évaluation finale du programme afin qu'elle puisse servir la candidature LEADER 2021-2027
 - Se servir de LEADER comme espace de veille sur l'évolution des enjeux territoriaux et des politiques publiques en lien avec la stratégie LEADER
- **Gestion du GAL :**
 - Mieux identifier et mobiliser les co-financements disponibles sur 2020 – 2021
 - Entretenir la qualité des relations techniques avec l'Autorité de gestion et les co-financeurs

- Garantir un rythme pré-sélection / programmation / paiement cohérent avec la temporalité des projets
- Contrôles :
 - poursuivre l'accompagnement individuel des bénéficiaires contrôlés
 - argumenter pour dé-sélectionner certains contrôles sur place (pression de contrôle, difficulté de trésorerie,...)
 - rechercher des solutions pour faire aboutir tous les contrôles en cours (8 contrôles sur place ; 3 contrôles de conformité,...) => relances, lobbying, relations techniques,...
 - être force de proposition pour apporter des solutions concrètes (nouvel outil de suivi du temps, etc...)
- Faire du lobbying auprès de l'Autorité de gestion et de l'ASP pour que les difficultés rencontrées aujourd'hui servent à mieux préparer 2021-2027
- En fonction des marges de manœuvre encore inconnues courant 2020 :
 - Engager le chantier de la « culture de la ressource » (qui n'a pu être enclenché en 2019 avec le plan de rattrapage à mener) et l'articuler avec le chantier sur l'ingénierie financière mutualisée : trésorerie, mécanismes de financements, ...
 - Poursuivre la mise en place d'un dispositif de capitalisation et de partage des connaissances sur le volet administratif et financier (wiki, FAQ,...)
- **Portage du programme et service unifié LEADER :**
 - Poursuivre le projet de service LEADER et l'organisation adoptés en 2019
 - Ajuster au fil de l'eau le plan de charge de l'équipe en fonction des besoins des porteurs de projets et du programme

Coopérations avec d'autres territoires ruraux :

- Initier les 2 projets de coopération conçus en 2019 :
 - avec le GAL Pays Vichy Auvergne : « Création d'outils pédagogiques et touristiques de réalité virtuelle sur les environnements disparus du Massif-Central »
 - et le GAL Escartons i valle valdesi : Valorisation des ressources locales
- Faire émerger un projet de coopération en faveur de la jeunesse, tel que décidé par l'atelier « coopérer » en 2019

Axe stratégique « Jeunesse - Changement de pratiques » :

- Proposer une autre expérience d'Europe et de développement rural aux 13-30 ans :
 - Participer à la « **rencontre des jeunes européens** », organisé par le Parlement européen à Strasbourg les 29 et 30 mai 2020 : groupe entre 10 et 20 jeunes ardéchois de l'atelier « jeunesse et gouvernance » (anciens et nouveaux)
 - Faire émerger un projet de coopération en faveur de la jeunesse, tel que décidé par l'atelier « coopérer » en 2019, en lien avec les EPCI, le changement de pratiques, les transitions à venir,...
- Valoriser l'expérience du jury « jeunes » et des projets soutenus grâce à cet appel à projets spécifique :
 - Forum régional LEADER
 - Forum itinérant LEADER Ardèche³
 - Essaimer en dehors de LEADER l'expérience sur la prise de décision par les jeunes (AJIR, conseils municipaux et intercommunaux de jeunes, ...)
 - Documents spécifiques de valorisation,...
- Poursuivre l'animation de l'atelier « Jeunesse et Gouvernance » :

- En faire un espace de dialogue élus/jeunes en amont des élections => comment transférer l'implication des jeunes dans LEADER au-delà de LEADER (conseils municipaux, ...) ; mieux comprendre le rôle de l'élu local,...
 - Participer à la « **rencontre des jeunes européens** »
 - Animer le projet de coopération
 - ...
- Maintenir le lien avec AJIR :
 - engagement des jeunes dans LEADER et AJIR
 - changement de pratiques
- Accueillir de nouveaux jeunes « décideurs » au sein du Comité de programmation et en tant qu'« observateurs » au sein du Comité de programmation et de l'exécutif
- Faire le bilan de la communauté collaborative en ligne lancée en juin 2019 et identifier les perspectives

Axe stratégique « Modèles économiques innovants » :

- Poursuivre un accompagnement individuel poussé auprès des porteurs de projets économiques (projets complexes, temps de travail valorisé, montant financiers en jeu, ...)
- Faire s'approprier les enjeux de l'entreprise libérée auprès des entreprises ardéchoises : vers un « club d'entreprises libérées » ? : impulser les bases d'un réseau, en s'appuyant sur des acteurs volontaires du territoire et du GAL
- Formaliser et faire vivre une commission « modèles économiques innovantes »
- Valoriser les projets économiques à travers l'ensemble des événements LEADER :
 - Forum itinérant LEADER Ardèche³
 - ...
- Mobiliser l'expertise technique nécessaire sur cet axe afin d'identifier les projets potentiels à venir et les pistes de co-financements (Région, URSCOP, La Trame,...)

Axe stratégique « agriculture et forêt » :

- Poursuivre la dynamique de la commission « agriculture et forêt »
- Valoriser les projets « agriculture et forêt » lors du Forum itinérant LEADER Ardèche³
- **Organiser un GAL** à l'automne visant à promouvoir la stratégie agricole et sylvicole du GAL et faire le lien avec les autres dynamiques à l'œuvre sur ces thèmes à l'échelle du territoire
- Poursuivre l'**émergence de projets structurants agricoles et sylvicoles** à l'échelle de GAL :
 - Contribuer à la définition et à la mise en œuvre du « Plan Sylvicole Territorial » à l'échelle Ardèche³ dans lequel le GAL est engagé. Sa finalité est entre autre la mobilisation d'aides couplées publiques/privées en faveur d'une gestion forestière vertueuse (expérimentation de nouveaux outils de mobilisation financière)
 - Contribuer et animer une démarche en faveur de la transition alimentaire, qui s'appuie sur :
 - le projet « prospective alimentaire », initié par le Parc, en lien avec les partenaires et les EPCI ;
 - le projet « assiette et territoire », initié par l'INRA ;
 - et le projet de « Mix Food Ardèche », initié par le Centre de Développement Agro-alimentaire.
 - Renouveler le plan de reconquête de la châtaigneraie traditionnelle pour mi-2020-fin 2021
- Pour mémoire, mettre en œuvre le projet de coopération avec le GAL Escartons i valle valdesi sur la valorisation des ressources locales : filière bois local intégrée, formation des jeunes en

lycée agricole, film sur les ressources agro-alimentaire, R&D en faveur de la station caprine,....

Axe stratégique « urbanisme rural innovant » :

- Urba-Innov : Poursuivre un accompagnement poussé, tant individuel (tableau de bord par projet) que collectif (Comité de suivi « Urba-Innov ») auprès des 3 lauréats
- Valoriser les projets LEADER « urbanisme rural innovant » :
 - dans le cadre d'un stage dédié (stagiaire urbaniste au printemps 2020) qui produira des supports spécifiques
 - dans le cadre du Forum itinérant LEADER Ardèche³
- Renforcer la communication sur le soutien via LEADER de démarches participatives en matière d'urbanisme ; objectif : accompagner les nouvelles équipes d'élus dans la conduite d'opérations de ce type sur mi-2020 => 2021 en s'appuyant notamment sur les réalisations du stage (accompagnement de la démarche participative auprès des habitants et prototypage)
- Veiller à la consolidation du réseau des acteurs de l'urbanisme, dans un contexte de renouvellement des élus

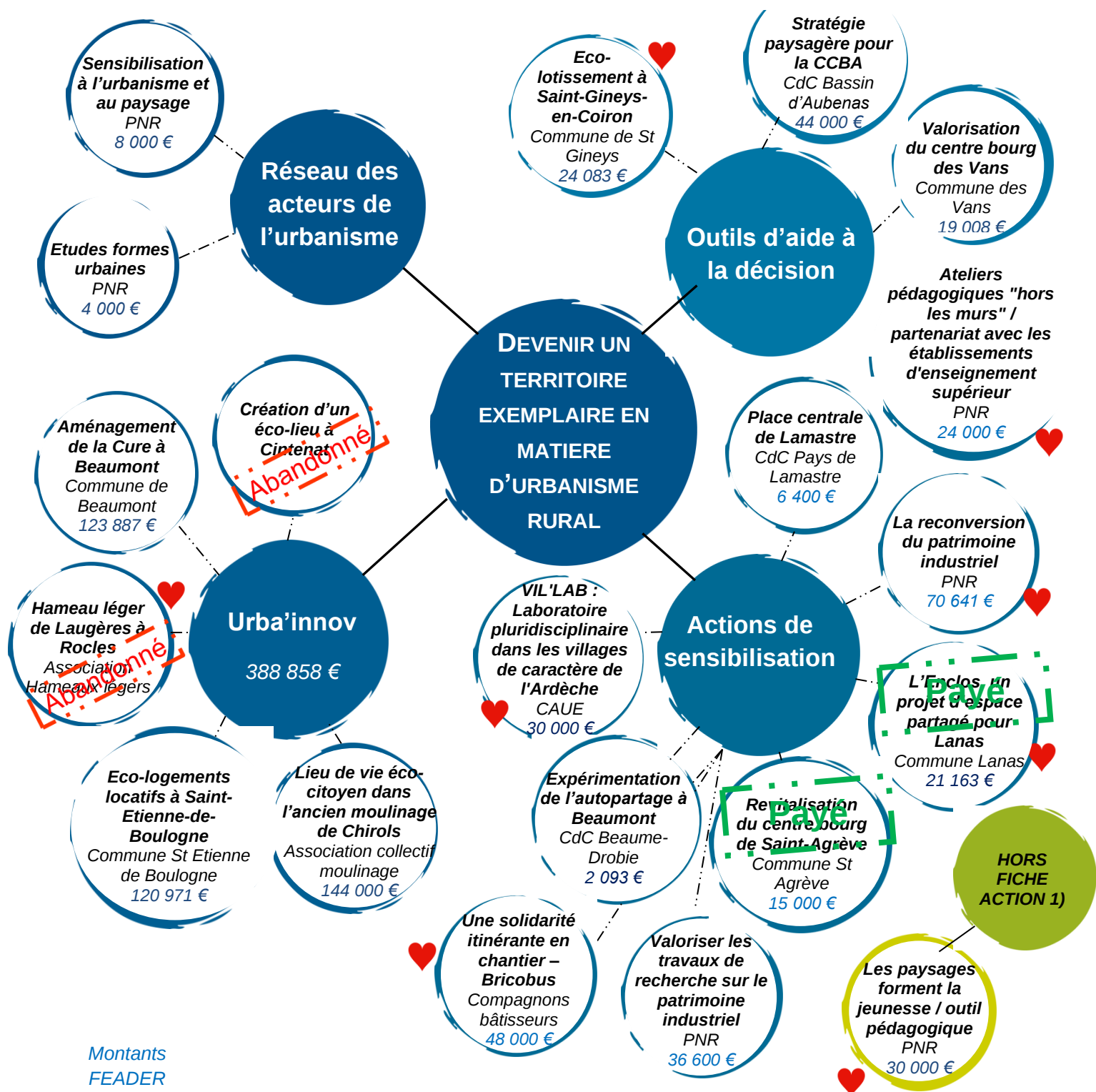
Annexe 1 : liste des nouveaux projets soutenus en 2019

Fiche-action	Sous-action	Libellé opération	Bénéficiaire	Coût prévisionnel	FEADER théorique
1) Urbanisme rural	2	Définition d'une stratégie paysagère pour la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas	Communauté de communes du Bassin d'Aubenas	55 000,00 €	44 000,00 €
	4	Valoriser les travaux de recherche sur le patrimoine industriel	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	45 750,00 €	36 600,00 €
	4	Une solidarité itinérante en chantier - Bricobus	Compagnons bâtisseurs Rhône-Alpes	146 900,00 €	48 000,00 €
2) Ressources agricoles et forestières	2	Animation dédiée aux actions agricoles et sylvicoles	Communauté de communes du Bassin d'Aubenas	90 000,00 €	78 246,00 €
	2	Identification de la viande bovine de la montagne ardéchoise	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche	36 584,00 €	29 267,00 €
	2	Prospective territoriale et dispositif d'accompagnement pour une transition alimentaire en Ardèche	Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	50 000,00 €	30 000,00 €
3) Moteurs de développement	1	Amorçage d'un pôle des métiers d'art - 2020	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche méridionale	80 360,28 €	56 104,00 €
	2	Mise en œuvre de l'accompagnement des ménages dans le cadre de Rénofuté Centre Ardèche - 2020-2021	Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche	24 500,00 €	19 600,00 €
	2	Accompagnement des propriétaires et mobilisation des professionnels du bâtiment (2019-2020)	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche méridionale	25 070,00 €	20 056,00 €
	6	Animation et actions des Bistrots de Pays 2019	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche méridionale	37 278,00 €	29 822,40 €

5) Modèles économiques innovants	1	Appui à l'émergence de communautés d'usagers d'espaces de travail partagé et constitution d'un réseau de professionnels - 2019	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche méridionale	64 697,50 €	40 000,00 €
	1	Tiers lieux des Vallées	Mont'a la Feira	44 886,00 €	16 476,00 €
	1	Equipement du Fab'Lab du Pôle des métiers d'art de l'Ardèche méridionale 2020	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche méridionale	67 500,00 €	15 000,00 €
	1	Start up de Territoire	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche méridionale	87 400,00 €	69 920,00 €
	1	Développement des espaces collaboratifs de travail, de projets, de conception et de fabrication	Le Vesseaux-mère	162 352,35 €	80 000,00 €
	2	Emergence de la plateforme IFREEMIS formation, recherche, expertise en mileux souterrains	IFREEMIS	132 345,00 €	80 000,00 €
	2	Structuration et renforcement de la filière bijou dans la vallée du bijou et développement des potentiels économiques liés au bijou au travers d'actions collectives	Communauté de Communes Val'Eyrieux	80 004,10 €	51 202,62 €
6) Territoires responsabilisé et responsable	1	Prenez soin de votre santé, adaptez votre jardin	Association Vivre les Initiatives Ensemble	17 023,94 €	8 863,94 €
	1	Fleen - outil et plateforme de réservation en ligne d'activités de loisirs.	Brothousas	11 915,00 €	6 915,00 €
	1	La Cour des Miracles	La Filature	24 000,00 €	6 000,00 €
	1	Festival Dare d'Art #6	Compagnie des Chimères	24 225,00 €	6 000,00 €
	1	Aménagement de l'Arboretum "Descours" au quartier "Le Mas"	Commune de Lamastre	33 420,46 €	9 600,00 €
	1	Les Ephémères 2020	Les Caladins	8 700,00 €	4 500,00 €
	1	Le jardin du temps présent	Sur le Sentier des lauzes	22 746,20 €	9 600,00 €
	1	Le Quai des Haltes, escape games, parcours jeux "explorateurs", boutique et restauration rapide	Le Quai des Haltes	12 037,53 €	8 400,00 €
	1	Ardèche Meeting 2020	Ardèche Slackline	48 679,00 €	9 600,00 €
	2	Skate-park et cultures urbaines au Pays des Vans en Cévennes	Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes	20 000,00 €	12 000,00 €
	3	Les jeunes d'Ardèche Méridionale s'engagent	Mission Locale Ardèche Méridionale	183 500,00 €	146 800,00 €
	5	Expérimentation d'un nouveau service territorial d'appui à l'ingénierie financière dans les projets publics	Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche méridionale	70 000,00 €	56 000,00 €
29 projets					1 028 572 €

Annexe 2 : Ensemble des dossiers soutenus depuis le démarrage par axe stratégique

Axe 1 : « Devenir un territoire exemplaire en matière d'urbanisme rural »

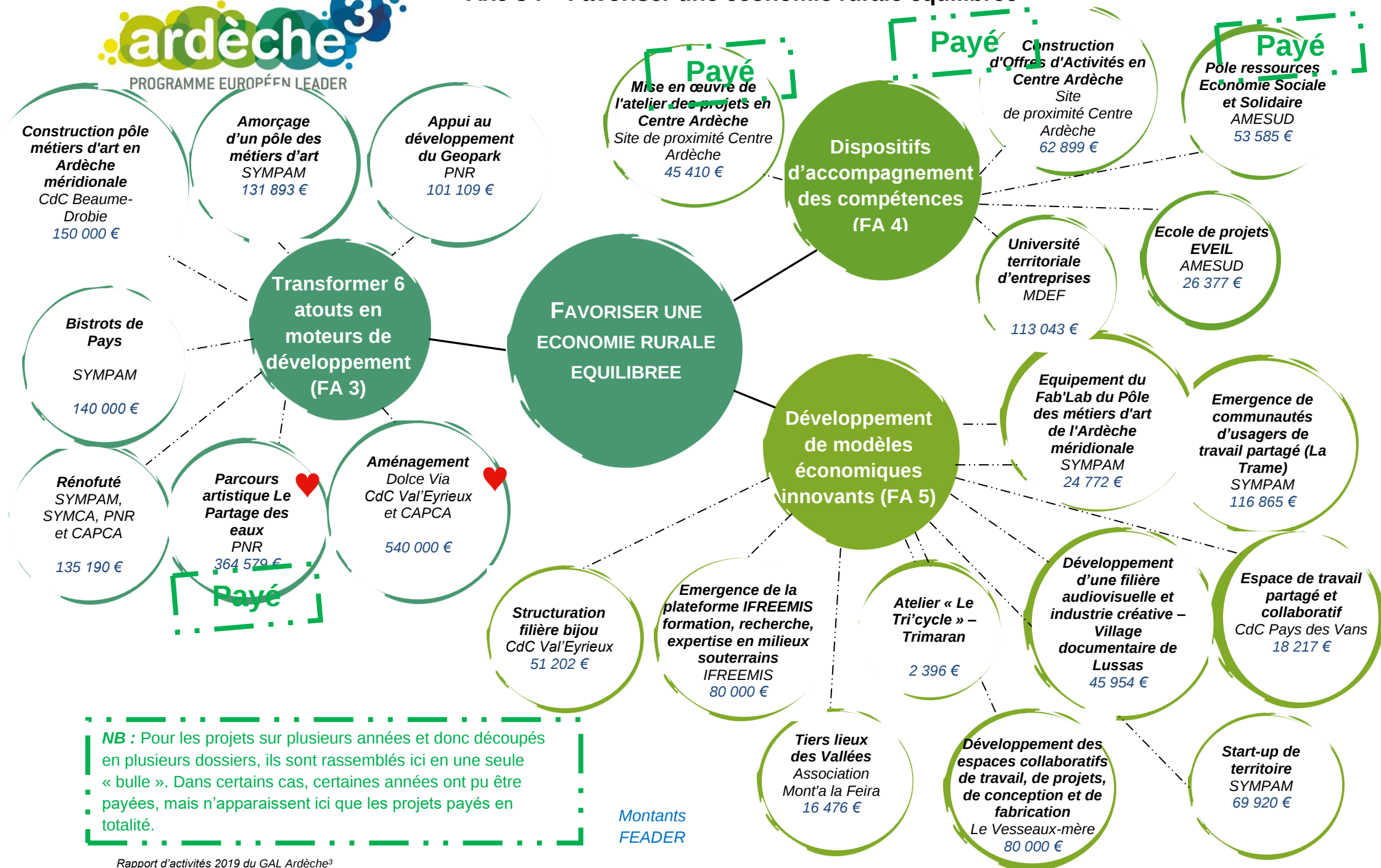


Axe 2 : « Valoriser et préserver les ressources agricoles et sylvicoles »



NB : Pour les projets sur plusieurs années et donc découpés en plusieurs dossiers, ils sont rassemblés ici en une seule « bulle ». Dans certains cas, certaines années ont pu être payées, mais n'apparaissent ici que les projets payés en totalité.

Axe 3 : « Favoriser une économie rurale équilibrée »



Axe 4 : « Devenir un territoire responsable et responsabilisé »

Montants
FEADER



DEVENIR UN TERRITOIRE RESPONSABLE ET RESPONSABILISÉ

Soutien aux projets en faveur de la jeunesse (AAC 6.2)

Skate-park et cultures urbaines au Pays des Vans en Cévennes
CdC Pays des Vans en Cévennes
11 500 €

Mobilité internationale des jeunes (6.3)

Les jeunes d'Ardèche Méridionale s'engagent
Mission locale Ardèche méridionale
107 400 €

Développer l'interculturalité et la mobilité des jeunes ardéchois
CRIJ
9 599 €

Actions innovantes favorisant l'éducation au territoire (6.4)

Développement du réseau Passerelles Patrimoines ADT
81 500 €

Le Grand secret du lien
Le Mat
40 000 €

Les paysages forment la jeunesse / outil pédagogique
PNR
30 000 €

Ingénierie mutualisée (6.5)

Expérimentation d'un nouveau service territorial d'appui à l'ingénierie financière dans les projets
Pays de l'Ardèche méridionale
56 000 €

Ardèche Meeting 2020
Ardèche Slackline
9 600 €

Escape games
SARL Le Quai des Haltes
8 400 €

Soutien aux projets labellisés par les jeunes (AAP 6.1) (géré par les jeunes)

La Cour des Miracles
La Filature
6 000 €

Festival Dare d'Art #6
Compagnie des Chimères
6 000 €

Le jardin du temps présent
Sur le Sentier des lauzes
9 600 €

Les Ephémères 2020
Les Caladins
4 500 €

Fleen - outil et plateforme de réservation en ligne d'activités de loisirs
SAS Brothousas
6 915 €

Aménagement de l'Arboretum Descours
Mairie de Lamastre
9 600 €

Prenez soin de votre santé, adaptez votre jardin
Association Vivre les Initiatives Ensemble
8 863 €

Développement et accompagnement conseil de vie sociale
Foyer Privadois Habitat Jeunes
6 906 €

Votive hivernale intercommunale
CdC du Pays Beaume Drobie
4 049 €

Ateliers Sciences et Développement
Paléodécouvertes
5 100 €

Création d'un coin nature partagé intergénérationnel
CdC du Pays Beaume Drobie
6 000 €

Expérimentation de l'autostop organisé – CAPCA
5 120 €

En route vers la citoyenneté – Mairie Beauvène
2 054 €

Abandonnés

Tous ambassadeurs de la lutte contre les discriminations !
Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche
5 000 €

Rapport

he3